**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022**

L’an deux mil vingt-deux le 15 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Laurence DUFIET.

Etaient présents : Laurent Bach, Maurice Decat, Anne-Elisabeth Bourguignon, Harold Maximo, Jacques Bach, Christelle Lescat, Caroline Peteau, Martial Quinton, Franck Laugier et Isabelle Daveau.

Absents excusés : Christophe Baguet qui a donné pouvoir à Laurence Dufiet, Virginie Decat qui a donné pouvoir à Maurice Decat et Victor Lopes qui a donné pouvoir à Laurent Bach.

Absent : Caroline Marx (assistant au Conseil d’Ecole).

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Laurent Bach.

**1/ Approbation du compte-rendu du 08 février 2022**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l’unanimité le compte-rendu de la réunion du 08 février 2022.

**2/ Pacte de gouvernance de la Communauté d’Agglomération du Pays de Fontainebleau**

La Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a prévu que les Communautés d’Agglomération peuvent décider d’élaborer un pacte de gouvernance qui précise la façon dont se conçoit le fonctionnement entre la Communauté d’Agglomération et ses communes membres. Le contenu de ce pacte est assez ouvert. La Communauté d’Agglomération du Pays de Fontainebleau a fait appel au Cabinet Damien Christiany en début d’année 2021 pour l’accompagner sur le sujet.

A ce titre des ateliers de travail ont été constitués par groupe de communes à la mi-avril 2021. Ces ateliers ont permis de recueillir les attentes des élus du territoire pour l’organisation du fonctionnement et des relations entre la Communauté d’Agglomération et les 26 communes. Le Cabinet Damien Christiany a synthétisé lesdites attentes dans le cadre du Pacte du gouvernance qui est joint en annexe à la présente délibération.

Ce pacte de gouvernance se décline en 10 orientations qui suivent :

* ***Orientation 1****. Structurer les compétences de la CAPF sur la base d’un projet de territoire et sur la notion de subsidiarité ;*
* ***Orientation 2.*** *Accentuer les initiatives de solidarité territoriale en développant notamment les démarches de mutualisation, quelles qu’elles soient ;*
* ***Orientation 3****. Faire de la CAPF un outil d’impulsion des enjeux territoriaux, prenant en compte les dimensions communales.*
* ***Orientation 4****. Renforcer le caractère structurant et partagé de la réflexion communautaire via les groupes de travail et les commissions ;*
* ***Orientation 5****. Développer la gouvernance financière ;*
* ***Orientation 6.*** *Renforcer l’implication des conseils municipaux pour une meilleure connaissance de l’environnement communautaire ;*
* ***Orientation 7****. Associer les communes concernées pour tout projet d’implantation d’équipement communautaire en leur sein ;*
* ***Orientation 8****. Renforcer les collaborations entre services communautaires et services communaux ;*
* ***Orientation 9****. Promouvoir de nouvelles formes de participation citoyenne ;*
* ***Orientation 10****. Instaurer un événement annuel de débat stratégique et sociétal sur la mise en œuvre du projet de territoire et les conditions de son adaptation.*

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Pacte de gouvernance tel que présenté.

Le conseil municipal décide à la majorité (contre : 0 ; abstention : 4 ; pour : 10)

* D’adopter le Pacte de gouvernance entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Fontainebleau et les 26 communes du territoire tel que présenté en annexe à la présente délibération.

**3/ Demande de Subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local).**

Vu les articles L. 2334-32 à L.2334-39 et R.2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire expose que les projets de :

* Aménagement d’une liaison douce Chemin de la Bretonnière, et dont le coût prévisionnel s’élève à 16 800,00 € HT soit 20 160,00 € TTC. Travaux susceptibles de bénéficier d’une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 20 160,00 € TTC

DETR : 13 440,00 € *(Taux Max de 80% du coût H.T)*

Autofinancement communal : 6 720,00 € TTC

L’échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2ème semestre de l’année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

-         arrêter les projets de travaux proposés par Monsieur le Maire,

-         adopter le plan de financement exposé ci-dessous,

-         solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL).

**4/ Affaires diverses :**

Laurence Dufiet informe le conseil municipal que la commune a décidé d’organiser une collecte pour la guerre en Ukraine, des flyers (détaillant l’ensemble des besoins) seront distribués aux habitants.

Elle informe également de l’organisation d’une journée « nettoyage de printemps » qui aura lieu le 26 mars prochain.

Mme Peteau souhaite savoir quel organise intervient en cas de constatation de déchets dans la rivière Ecole. M. Laugier lui répond qu’il faut contacter le SEMEA qui pourra intervenir pour le nettoyage.

M. Decat informe l’assemblée que le « chalet » des Terres Menues (transfo) a été vandalisé et le Club House tagué.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour la séance est levée à 20 heures 55.